

## De l'impérieuse nécessité d'instaurer les statistiques ethniques

Lettre ouverte à Monsieur Jean-Marie DELARUE  
président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)  
avec copie à Monsieur le Premier ministre

Monsieur le Président,

Mon attention ayant été retenue par l'éloge que le CCIF a fait de votre rapport 2018 sur la lutte contre le racisme sous toutes ses formes, j'en ai lu les « essentiels », publiés sur votre site. Page 22 de ce document, il est indiqué que :

*“Le faible nombre de répondants à l'enquête sur l'état de l'opinion commandée par la CNCDH ne permet pas de creuser l'hypothèse d'un antisémitisme spécifique aux musulmans.”*

Pourtant la désertion massive par les juifs des quartiers à forte et récente concentration musulmane serait à elle seule largement probante, si vous estimiez utile de vous y intéresser. De fait, il est de notoriété publique que 50 000 personnes ont été récemment contraintes de quitter ces quartiers où elles n'étaient plus en sécurité, non plus que leurs enfants dans les écoles de la République.

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, un manifeste contre le nouvel antisémitisme a été signé par 300 personnalités dénonçant le silence médiatique et une épuration ethnique à bas bruit.

Enfin, dans l'histoire récente, 11 juifs ont été assassinés par des fanatiques musulmans : Ilan Halimi, le rabbin Jonathan Sandler, ses deux enfants Arie et Gabriel ainsi que Myriam Monsonégo, Yoav Attab, Yohan Cohen, François-Michel Saada, Philippe Braham, Sarah Halimi et Mireille Knoll.

Tout récemment encore, l'historien Georges Bensoussan vient de déclarer : *“Le vrai danger pour le judaïsme européen est la montée en puissance d'un islam radical qui ne fait aucune place à une foi autre que la sienne et qui pousse les juifs à partir”.*

Page 26 de vos « essentiels », vous intitulez ainsi votre chapitre : « Evolution des préjugés envers l'islam et les musulmans

En premier lieu, l'intitulé de ce chapitre confond délibérément les personnes de confession musulmane et la religion qu'est l'islam en les présentant comme victimes de préjugés analogues. Or, l'islamophobie se limite à la seule peur de l'islam, engendrée non par des préjugés, mais par la teneur des textes fondateurs de cette religion et par les carnages que leur application radicale produit à travers le monde.

Par ailleurs, dans ce chapitre, vous concluez :

*“L'enquête CNCDH révèle que l'aversion à l'islam n'est en réalité pas liée à un attachement plus marqué au principe de laïcité, aux droits des femmes ou encore à l'acceptation des minorités sexuelles, c'est même l'inverse.”*

Cette formule pernicieuse laisse supposer que l'islamophobie, le non-respect des droits des femmes, et la non-acceptation des minorités sexuelles seraient imputables à

des personnes rejetant les principes de la laïcité. Il n'est pas anodin que vous ayez choisi de formuler cette conclusion dans un chapitre consacré aux préjugés contre l'islam et les musulmans, puisque cela vous permet ipso facto d'exclure ces derniers de toute suspicion de rejet de la laïcité, des femmes et des minorités sexuelles. Cela suggère dès lors que les seuls coupables de ces haines seraient nécessairement des juifs, des chrétiens ou des athées intégristes. Ce biais atteste de votre complicité avec la stratégie de l'islam, par essence politique et radical, et isole les personnes de confession musulmane désireuses de s'en démarquer.

Pourtant, notamment en ce qui concerne les minorités sexuelles, auxquelles vous faites référence dans votre rapport, Mehdi, jeune homosexuel d'origine maghrébine, nous alerte sur ce qui se passe en banlieue et au sein de sa communauté homosexuelle. Dans sa vidéo (voir lien ci-dessous), vous apprendrez que les homosexuels comme les juifs quittent ces territoires où le repli communautaire et identitaire musulman s'intensifie, et que l'Etat a déserté ces quartiers de crainte de contribuer à la stigmatisation de leurs populations.

<https://www.facebook.com/lepoint.fr/videos/388052238590256/>

Les témoignages sont si nombreux et éloquentes qu'on ne peut que s'interroger sur l'acharnement que met votre commission à les occulter et à travestir la réalité au moyen d'études pseudo-scientifiques. Le déni de réalité dont se rend coupable l'Etat, assisté par des comités tels que le vôtre est grave et criminel. Il existe sur notre sol des victimes et des bourreaux. Refuser aux victimes le droit d'entendre nommer leurs bourreaux est une faute inexcusable. Cette faute contribue à radicaliser les victimes ou les victimes potentielles et à donner un sentiment d'impunité aux bourreaux.

Devant la violence des haines montantes et le constat que nos institutions amplifient ces phénomènes, luttant à rebours contre leur propagation, il semble désormais que le choix le plus rationnel serait d'autoriser les statistiques ethniques qui, seules, seraient à même d'offrir une vision non dénaturée de l'état réel du pays.

L'analyse de ces statistiques ethniques aurait le mérite de donner enfin les réponses aux questions taboues et polémiques, ou du moins considérées comme telles par ceux qui refusent les faits et s'emploient avec ardeur à ce qu'ils ne soient pas connus. En effet, elles mettraient en lumière les vérités cachées, révéleraient des évidences occultées et auraient le mérite de transformer en certitudes ce que les bien-pensants cherchent à camoufler sous l'appellation de « simples rumeurs non fondées », voire plus précisément de fausses nouvelles ou « fake news ».

Le second mérite serait d'éclairer les dirigeants politiques sur les mesures appropriées à mettre en œuvre pour protéger les Français. L'accès à des données objectives et irréfutables enfin disponibles les obligerait à prendre leurs responsabilités.

Enfin, ces statistiques éviteraient à votre commission de spéieuses spéculations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma considération distinguée.

Général (2s) Antoine MARTINEZ  
président des Volontaires Pour la France